

Projet de nouvelle desserte du Vallespir

AMÉNAGEMENTS ENTRE LA RD 115 ET LA RD 618

Vous habitez le Vallespir?

Votez les 29 et 30 janvier

Le Département vous donne la parole







Un projet étudié pour répondre

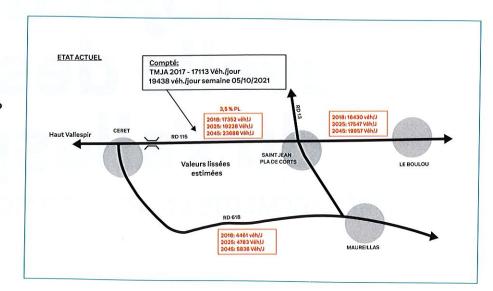
à plusieurs problématiques

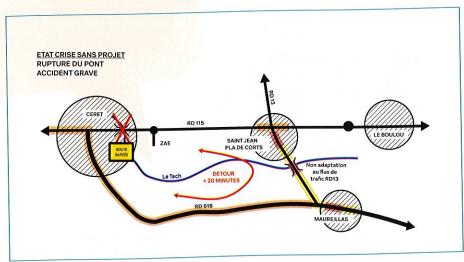
C'est à la demande des représentants élus et citoyens que le Département étudie depuis plusieurs années un projet de nouvelle desserte du Vallespir.

Ce projet a fait l'objet de premières concertations en 2004 et 2006, de propositions qui ont été ajustées au fur et à mesure des attentes exprimées, avec une déclaration d'utilité publique qui a été délivrée en 2011 suite à laquelle les volets techniques et environnementaux ont été travaillés et affinés en lien avec les services de l'État.

Le projet vise à répondre à plusieurs problématiques, qui ont également été pointées lors de la concertation publique « Imagine les Pyrénées-Orientales » organisée en 2019 par le Département :

· un niveau de trafic très élevé sur la RD 115 et dont la progression constante observée grâce à des comptages réguliers laisse prévoir une accentuation pour les années à venir;





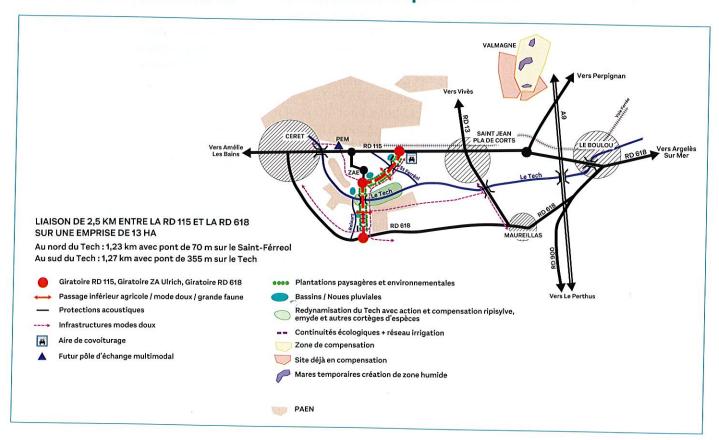
- · une traversée de Céret particulièrement impactée avec de fortes répercussions en termes de cadre de vie, de pollutions sonores et de l'air, de sécurité des déplacements piétons, de dépréciation de la valeur des biens immobiliers situés sur certains axes;
- une difficulté d'accès pour les services de sécurité publique en cas de crise car la possible coupure du seul pont existant oblige à de longs détours;
- · la nécessité d'assurer des liaisons facilitées avec les services publics, notamment ceux de santé;
- · le développement des activités et des sites du Vallespir, tant en matière sociale qu'économique et touristique, la vallée assurant par ailleurs un lien direct avec la Catalogne et l'Espagne.

Un projet intégré à une offre



de mobilité multimodale

Le projet étudié par le Département consiste en une nouvelle liaison de 2,5 km entre la RD 115 et la RD 618, avec plusieurs aménagements visant à favoriser différents modes de déplacement.



Sont ainsi prévus, du Nord au Sud et sur une emprise totale de 13 hectares (8,15 hectares artificialisés dont 5,5 ha imperméabilisés):

- trois giratoires;
- · un tronçon au Nord du Tech avec un pont de 70 mètres de long sur le Saint Ferréol et sur le tronçon des équipements hydrauliques. un rétablissement inférieur des modes doux de déplacement et des protections acoustiques;
- un tronçon Sud avec un autre pont de 355 mètres sur le Tech. d'une hauteur de 25 mètres
- compatible avec les passages de la faune, ce tronçon étant aussi doté d'équipements hydrauliques, d'un rétablissement inférieur des modes doux de déplacement, de passages pour les véhicules agricoles et les réseaux d'irrigation, de protections acoustiques;
- des plantations paysagères et environnementales tout le long de l'axe;

- des connexions avec des voies cyclables et véloroutes, des aires de co-voiturage;
- · la compatibilité avec un futur pôle d'échanges multimodal lui-même connecté à la voie ferrée existante pour laquelle le Département défend une reprise du trafic voyageurs au travers de la mise en place d'un « RER catalan ».

Compte-tenu des superficies imposées par la réglementation pour réaliser ces types d'aménagements, le Département se doit d'acquérir 32,5 hectares dont 17,8 ha seront utilisés pour les besoins du chantier, les surplus pouvant être réaffectés en fin de chantier aux propriétaires, agriculteurs, collectivités... Le Département maîtrise à ce jour 85 % de ces espaces. Les acquisitions foncières entamées en 2019 devraient se terminer en 2022, en parallèle des derniers dossiers d'autorisation réglementaires et des sondages archéologiques qui sont menés en bonne et due forme.



Les mesures prises pour limiter les impacts sur l'environnement, les milieux agricoles et humains

- ÉVITEMENT-

• La localisation du projet a été ajustée au regard de la présence de la ripisylve d'intérêt majeur du Reixurt, de mares et lagunes, de zones de présence d'espèces protégées dont l'émyde lépreuse, le lézard ocellé et des cortèges d'espèces associées.

RÉDUCTION

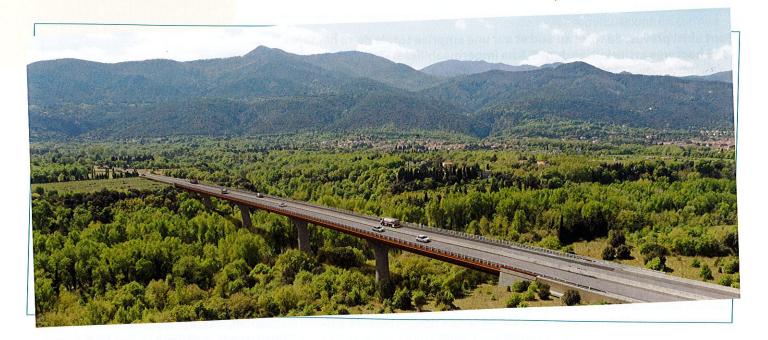
- Les emprises de chantier
 (17,8 ha) et du projet (8,15 ha
 artificialisés) ont été limitées au
 strict minimum et revue à la baisse
 depuis la déclaration d'utilité
 publique (37 ha au départ).
- La création d'un passage à gué provisoire en dehors des zones de frayères a été prévue pour intervenir le moins possible dans le lit mineur du Tech.
- Le tracé du projet a été adapté pour limiter son impact et permettre de réutiliser l'ensemble des matériaux extraits sur site.

COMPENSATION

- S'agissant des milieux humides, un projet a été travaillé dans la continuité des actions déjà engagées par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA) pour restaurer la dynamique du Tech et agir sur 24 ha de sa ripisylve avec une remise en gestion spécifique de 8,4 ha au Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) qui en assurera le suivi pendant trente ans et 200 arbres seront plantés en parallèle du traitement des espèces invasives.
- Pour ce qui est des milieux secs,
 35 ha de parcelles ont été prévues sur le site de Valmagne pour réinstaller des milieux et développer l'agropastoralisme en cohérence avec les projets déjà développés à cet endroit, ce qui permettra de maximiser les bénéfices attendus pour l'environnement.

ACCOMPAGNEMENT

- Les ponts ont été surélevés pour limiter les effets de coupure, des passages et des emplacements ont été réservés pour la faune.
- Des plantations paysagères ont été programmées tout le long du nouvel axe.
- Les activités agricoles pourront se poursuivre et le Département y est d'autant vigilant qu'il a développé autour du secteur de Céret un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) qui permet de protéger de façon pérenne la vocation agricole et naturelle des espaces.



LE COÛT DU PROJET

30 millions d'euros TTC hors études et acquisitions foncières (2,8 M€)



• 10,8 M€ pour les infrastructures de voirie et de réseaux divers, d'aménagements paysagers et de protections phoniques



• 15 M€ pour le franchissement du Tech



• 2 M€ pour le pont sur le Saint-Ferréol

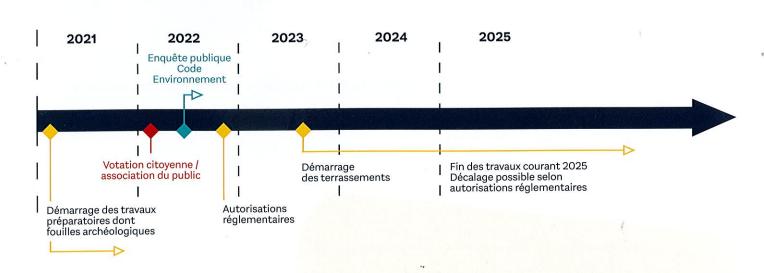


• 900 000 € pour les mesures compensatoires environnementales



• 500 000 € pour les fouilles archéologiques

LE CALENDRIER DU PROJET



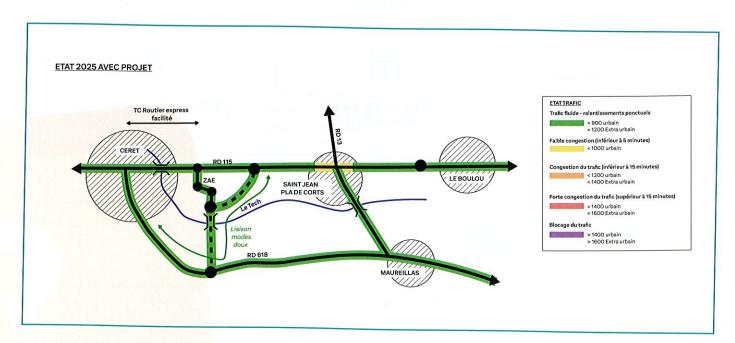
Ce projet a été étudié avec le concours de : Fondasol et Serial Acoustique (études techniques générales), l'entreprise Jean-Pierre Carrette (intégration paysagère), le Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, l'Office National des Forêts, Ginger Environnement, CRB Environnement et Artelia (expertises environnementales), la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales (études agricoles) et Artelia (études hydrauliques).

Les effets recherchés

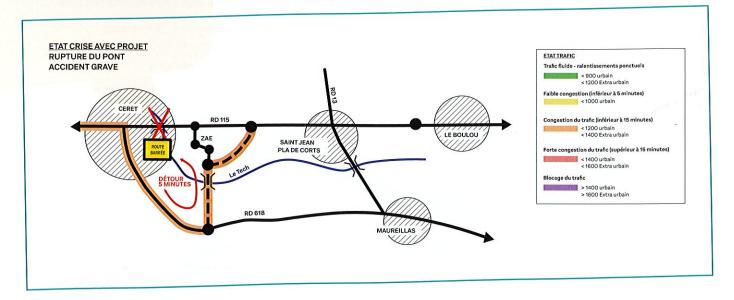
du projet

Le projet étudié doit permettre de :

• détourner une partie du trafic surchargeant l'entrée de Céret pour soulager l'accès au Vallespir et au Haut-Vallespir;

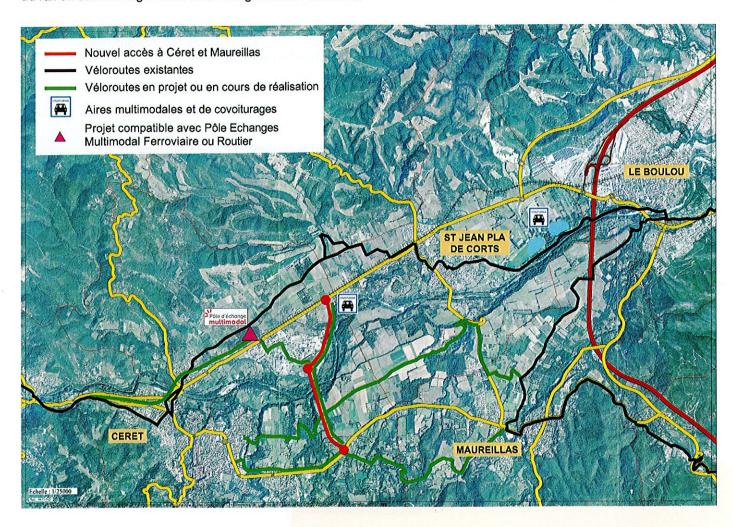


- améliorer les conditions de vie des riverains installés à l'entrée de Céret et pacifier les flux de circulation dans la ville;
- · faciliter l'accès des secours:





- assurer une meilleure adaptation du territoire avec de nouveaux ponts appropriés aux risques sismiques et aux crues exceptionnelles;
- développer le report modal, les mobilités douces et les efforts à poursuivre pour relancer également l'activité du rail en étant intégré dans une offre globale de mobilité;



• apporter une plus-value à l'attractivité du territoire.

Un projet soumis

à votre avis

« Êtes-vous favorable au projet de nouvelle desserte du Vallespir? »

C'est à cette question que le Département vous propose de répondre par « OUI » ou par « NON » en participant à la votation citoyenne qu'il organise les 29 et 30 janvier 2022 avec les 24 mairies des communautés de communes du Vallespir et du Haut-Vallespir.

Donnez votre avis!

Soucieux de recueillir l'avis des habitant.es sur les aménagements étudiés, le Département, en lien étroit avec les communes du territoire, a décidé d'organiser une votation citoyenne au moyen de la procédure dite d'« association du public » qui est encadrée par le Code des collectivités territoriales et celui des relations entre le public et l'administration.

Qui peut voter?

Les personnes inscrites sur les listes électorales des 24 communes des communautés du Vallespir et du Haut-Vallespir* à la date du dernier scrutin officiel (20 et 27 juin 2021) ainsi que celles ayant atteint la majorité entre cette date et celle du début de la votation et résidant dans la commune.

* Céret / L'Albère / Le Boulou / Le Perthus / Les Cluses / Maureillas-las-Illas / Reynès / Saint-Jean-Pla-de-Corts / Taillet / Vivès / Amélie-les-Bains-Palalda / Arles-sur-Tech / Corsavy / Coustouges / La Bastide / Lamanère / Le Tech / Montbolo / Montferrer / Prats-de-Mollo-la-Preste / Saint-Marsal / Saint-Laurent-de-Cerdans / Serralongue / Taulis

Comment voter?

- Samedi 29 janvier et dimanche 30 janvier : entre 9h et 17h selon les modalités décidées par les communes.
- Dans votre commune ou à proximité : infos disponibles sur ledepartement66.fr
- En répondant à la question suivante par OUI ou par NON :
- « Êtes-vous favorable au projet de nouvelle desserte du Vallespir? ».
- La votation par procuration n'est pas possible.

Comment est organisé le vote?

- Les communes assurent les opérations de votes en mettant à disposition et en surveillant urnes et isoloirs; les bulletins de vote et les enveloppes sont fournis par le Département.
- Le dépouillement est organisé par le Département sous contrôle d'un huissier de justice dans un lieu ouvert au public : info disponible sur ledepartement 66.fr

